

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 novembre 2006
(convocation du 13 novembre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à compter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à compter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à compter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à compter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Lavage des conteneurs de la collecte mécanisée des ordures ménagères sur les communes de Blanquefort, Bordeaux entre Cours et Boulevards, Le Taillan Médoc, Parempuyre et Saint-Aubin-de-Médoc - Appel d'offres - Autorisation -

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché 99.359U relatif à la fourniture, au lavage et la maintenance des conteneurs des déchets ménagers sur les communes de Blanquefort, Bordeaux (entre cours et Boulevards), le Taillan Médoc, Parempuyre et Saint Aubin de Médoc, arrive à son terme. Afin d'assurer le bon état du parc de conteneurs par un lavage trimestriel, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises destiné à lancer un avis d'appel à la concurrence pour le lavage et la désinfection desdits conteneurs.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 alinéa 3, 57 à 59.

Cet appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'attribution d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Ce dossier est consultable par les conseillers communautaires à la direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage, Hôtel de la Communauté) conformément aux articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le marché sera conclu à prix unitaire révisable à compter de sa date de notification, pour une période ferme de 3 ans.

Les services communautaires ont opté pour un lot unique pour ce secteur géographique afin de conserver l'homogénéité dans le suivi et la qualité du service rendu, et permettre aux candidats de présenter des offres économiquement intéressantes dans la mesure où l'appel d'offres permet une optimisation de l'utilisation de leur matériel.

Le montant minimum sur la durée du marché s'élève à 1 260 000 € H.T.
Le montant maximum sur la durée du marché s'élève à 1 500 000 € H.T.

Le montant maximum de l'opération pour la durée totale du marché étant de 1 500 000 € H.T., la mise en concurrence sera donc lancée au niveau européen.

L'estimation du service, sur la durée totale du marché est de 1 380 000 € H.T.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers : chapitre 11 – article 611 – fonction 8120 – CRB 0300.

Cette opération sera financée par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et pour partie par le budget général.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33, alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59, 77-I du Code des Marchés Publics et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'une entreprise soit, par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par marché négocié en application de l'article 35 I 1°du Code des Marchés Publics ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2006

M. DIDIER CAZABONNE

